

SAP NetWeaver Cloud
Termes et conditions complémentaires

SAP et le Client ont conclu un contrat pour l'achat de certains produits et services SAP (le "Contrat") dans le cadre duquel le Client achète SAP NetWeaver Cloud. SAP NetWeaver Cloud est réputé faire partie du Service (tel que défini dans les Conditions Générales des services SAP Cloud) et est fourni en vertu des termes et conditions dudit Contrat. Le Contrat comprend un Bon de commande, les Conditions Générales des Services SAP Cloud, les présentes conditions complémentaires (le "Supplément") et toutes Annexes dont il est fait mention dans les documents susmentionnés. Le présent Supplément et toutes modifications du Contrat apportées par les présentes s'appliquent uniquement à SAP NetWeaver Cloud et à aucun autre produit ou service SAP.

1. Utilisation du Service Cloud

- (a) En sus du Service, SAP met à la disposition du Client un kit de développement du progiciel ("Software Development Kit", ci-après "SDK") ainsi qu'un module d'extension ("Plug In Eclipse", ci-après "Plug In") à utiliser par le Client pour créer des applications au sein de son environnement ("Applications Client"). Le Client peut se procurer le SDK et le Plug In à la page <https://tools.netweaver.ondemand.com/sdk/allVersions.html> et à la page <https://tools.netweaver.ondemand.com/updatesite> respectivement. Lorsqu'il télécharge le SDK et le Plug In, le Client doit accepter des conditions d'utilisation séparées régissant l'utilisation par le Client du SDK et du Plug In. Dans le cadre du SDK, le Client peut télécharger un serveur à faible encombrement afin de pouvoir mettre au point et tester le fonctionnement d'Applications Client avant leur déploiement sur la Plateforme.
- (b) Le Service comprend la plateforme hébergée au sein de SAP Cloud (la "Plateforme"), sur laquelle le Client et ses utilisateurs finaux autorisés (les "Utilisateurs finaux") peuvent télécharger les Applications Client et y accéder. Il incombe au Client de fournir aux Utilisateurs finaux l'accès à la Plateforme et de s'assurer qu'ils respectent les conditions du présent Contrat. Le Client sera tenu responsable de tous les actes et omissions de ses Utilisateurs finaux dans la même mesure que le Client est responsable envers SAP en vertu du présent Contrat. Le Client s'engage à indemniser et à dégager SAP de toute responsabilité en cas de réclamations effectuées par des Utilisateurs finaux en rapport avec leur accès au Service ou avec l'indisponibilité du Service. Le Client est responsable de toutes les conditions conclues entre lui-même et ses Utilisateurs finaux eu égard aux Applications Client. Le respect desdites conditions par le Client et ses Utilisateurs finaux ne doit pas (a) entraîner une violation des dispositions du présent Contrat par le Client, ou (b) imposer aux Utilisateurs finaux d'agir d'une manière non conforme aux conditions du présent Contrat ou de la Documentation. Il incombe au Client de proposer un "service client" (le cas échéant) à ses Utilisateurs finaux pour les Applications Client. SAP ne proposera pas de programmes ou de services de maintenance aux Utilisateurs finaux en rapport avec les Applications Client. Aux fins des présentes Conditions complémentaires, les "Données Client" comprennent toutes les Applications Client et l'ensemble du contenu, des documents, des données et des informations fournis par le Client et ses Utilisateurs finaux.
- (c) En soumettant, publiant ou affichant une Application Client sur ou via le Service, le Client concède par les présentes à SAP une licence mondiale limitée, résiliable, non exclusive, non cessible, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, autorisant SAP à reproduire, adapter, modifier, traduire, publier, représenter ou exposer en public et distribuer toute Application Client aux seules fins de permettre à SAP de fournir le Service au Client conformément au présent Contrat.
- (d) Le Client protégera la confidentialité et les droits légaux de ses Utilisateurs finaux conformément à l'ensemble des lois et règlements applicables, et dans ce cadre le Client leur communiquera un avis de confidentialité contenant des dispositions juridiquement adéquates. Le Client peut avoir la possibilité d'accéder aux contenus, données et documents soumis par les Utilisateurs finaux via le Service, et de contrôler, utiliser ou divulguer lesdits éléments. Le Client obtiendra et conservera les consentements des Utilisateurs finaux nécessaires pour permettre au Client d'accéder, de contrôler, d'utiliser ou de divulguer lesdits contenus, données et documents. En outre, le Client informera ses Utilisateurs finaux du fait que toutes les informations fournies en rapport avec l'Application Client seront mises à la disposition de SAP dans le cadre de la prestation du Service.
- (e) Seuls les Utilisateurs Nommés sont autorisés à accéder aux domaines administratifs de la Plateforme. Les Utilisateurs finaux peuvent uniquement accéder aux écrans des Applications Client via Internet.
- (f) Chaque unité de calcul comprend les cœurs et la mémoire précisés ci-dessous.

	Édition Lite	Édition Professionnelle	Édition Premium	Édition Premium Plus
Unités Centrales	1	2	4	8

(cœurs)

Mémoire	2 048	4 096	8	16
(Mo)			192	384

2. Le Client ne peut en aucune circonstance revendre le Service ou un quelconque composant du Service à un tiers. Toutefois le Client est en droit d'autoriser des Utilisateurs finaux à accéder à distance aux Applications Client sur la Plateforme comme le prévoit le présent Contrat. Le Client ne peut utiliser le Service ou une quelconque Application Client pour produire, diffuser, publier ou faciliter l'envoi en masse d'emails non sollicités, de promotions, de publicités ou d'autres sollicitations ("spam").
3. La Société ne peut utiliser – ni autoriser des Utilisateurs Nommés ou Utilisateurs finaux à utiliser – des Progiciels publics en rapport avec le Service d'une manière exigeant, en vertu de la licence applicable auxdits Progiciels publics, que des applications progicielles de SAP ou autres documents de SAP soient (a) divulgués ou diffusés sous forme de code source, (b) mis à la disposition de destinataires à titre gracieux, ou (c) modifiables sans restriction par les destinataires. On entend par "Progiciel public" un progiciel, une documentation ou un autre document qui contient ou qui est issu (en totalité ou en partie) d'un progiciel, d'une documentation ou d'un autre document distribué en tant que progiciel libre, progiciel open source (par exemple Linux) ou selon d'autres modèles de licence ou de distribution similaires, notamment les progiciels, documentations ou autres documents concédés sous licence ou distribués en vertu des licences ou modèles de distribution suivants (ou en vertu de licences ou modèles de distribution apparentés) : la Licence publique générale GNU (GPL), la Licence Lesser/Library GPL (LPGGL), ou la Licence de documentation libre, (b) la Licence artistique (par exemple PERL), (c) la Licence publique Mozilla, (d) la Licence publique Netscape, (e) la Licence Sun Community Source (SCSL), (f) la Licence Sun Industry Standards (SISL), (g) la Licence BSD et (h) la Licence Apache.
4. Périodes de maintenance

SAP peut utiliser les périodes de maintenance suivantes pour des périodes d'indisponibilité planifiées :

Périodes de maintenance	
Périodes de maintenance régulière	Toutes les deux semaines, lors des semaines civiles impaires (par exemple semaines civiles 1, 3, 5, etc.), le jeudi matin de 07 h 00 à 08 h 00 CET.
Montées de version majeures	Jusqu'à 4 fois par an du vendredi à 22 h 00 jusqu'au lundi 03 h <u>Temps universel coordonné (*)</u> . SAP informera le Client en temps voulu par avance (par email ou par tout autre moyen électronique)
(*) Temps universel coordonné	